

Annexe 4 : Quotas

Les déchets seront acceptés sous réserve d'un taux de remplissage des bennes permettant le vidage.

	Particuliers	Professionnels
Gravats	1 m ³ /jour dans la limite de 6 m ³ /an	1 m ³ /jour
Encombrants	2 m ³ /jour dans la limite de 20 m ³ /an	2 m ³ /jour
Végétaux	3 m ³ /jour dans la limite de 24 m ³ /an	3 m ³ /jour
Autres déchets	pas de quota	pas de quota

Des dépôts supérieurs aux quotas pourront exceptionnellement être autorisés ; ces dérogations seront laissées à l'appréciation du responsable du site qui aura l'obligation d'en faire état à la communauté de communes. Dans ce cas, l'utilisateur devra appliquer les consignes données par l'agent de déchetterie et échelonner ses apports si besoin.

Cette annexe pourra être modifiée en fonction des besoins.